RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02968
Numéro SIREN : 315 228 429
Nom ou dénomination : ABB S.A

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2015 sous le numéro de dépôt 3381

14 B 2963

ABB SA
Société Anonyme au capital de 45.920.655 €
Siège social : 7, boulevard d'Osny – 95800 Cergy Saint Christophe
R.C.S. Pontoise 315 228 429

Greffe Tribunal de Commerce de Pontoise
13 MARS 2015
3381

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,
et le dix-neuf février à dix heures trente,

Le Conseil d'Administration s'est réuni à Cergy Saint Christophe (95800), 7 boulevard d'Osny, sur convocation régulière du Président Directeur Général.

Tous les Administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Ian FUNNELL, Administrateur,
- Monsieur Jean-Yves CACHAT, Administrateur.

Est absent et excusé :

- Monsieur Matteo MARINI, Président Directeur Général,

Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur Ian FUNNELL, dûment habilité en vertu du pouvoir qu'il lui a été consenti.

Le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer sur les questions inscrites à son ordre du jour.

Madame Helena KAZAMAKI assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle tout d'abord au Conseil d'Administration qu'il est convoqué afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
- Démission de Monsieur Matteo MARINI de ses mandats d'Administrateur et de Président Directeur Général,
- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Autorisation pour avals, cautions et garanties,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Greffe du Tribunal de Commerce de Pontoise : dépôt N°3381 en date du 13/03/2015

1- Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 3 décembre 2014 est, après lecture, adopté à l'unanimité.

2- Démission de Monsieur Matteo MARINI de ses mandats d'Administrateur et de Président Directeur Général

Le Président Directeur Général a fait part au Conseil de sa décision de démissionner de ses mandats d'Administrateur et de Président Directeur Général à compter du 19 février 2015.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Matteo MARINI des mandats susvisés à compter du 19 février 2015 et donne au Président Directeur Général quitus entier et définitif de sa gestion.

Le Conseil remercie également Monsieur Matteo MARINI pour ses services rendus au cours de son mandat passé en qualité de Président Directeur Général de la Société.

3 - Nomination d'un nouveau Président Directeur Général

En conséquence de ce qui précède, le Conseil décide de nommer à l'unanimité, Monsieur Ian FUNNELL, né le 11 janvier 1957 à Blackpool (Royaume Uni), demeurant 5 Easter Nether Blelock – Bankfoot – Perth PH1 4EE (Royaume Uni), en qualité de Président Directeur Général à compter du 19 février 2015 et pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Président Directeur Général assumera la Direction Générale de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément prévus par la loi, aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration, le Président Directeur Général représentera la Société dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus y compris celui de déléguer et de constituer tous mandataires spéciaux.

Monsieur Ian FUNNELL ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de son mandat social. Il sera néanmoins remboursé des frais qu'il engagera dans le cadre de son mandat, sur présentation de justificatifs.

Monsieur Ian FUNNELL déclare accepter les fonctions de Président Directeur Général à compter du 19 Février 2015 et déclare également qu'il n'existe aucune incompatibilité à son élection, notamment quant au nombre de ses mandats.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

4 - Nomination d'un nouvel Administrateur

Le Conseil, constatant que le nombre des Administrateurs devient inférieur au minimum légal et statutaire, propose de nommer en remplacement de Monsieur Matteo MARINI démissionnaire, Madame Helena KAZAMAKI, née le 6 septembre 1967 à Rasunda (Suède), demeurant 37, rue Jules Guesde 92300 Levallois Perret (France), en qualité d'Administrateur à

compter du 19 février 2015 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Madame Helena KAZAMAKI déclare accepter ces fonctions et déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité à cette nomination, notamment quant au nombre de ses mandats.

5 – Agrément d'une cession d'actions

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration d'un projet de cession de deux actions de la société ABB SA détenues par Monsieur Matteo MARINI à Madame Helena KAZAMAKI moyennant un prix de trente (30) euros.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration doit statuer sur cette cession d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration agrée la cession des deux actions détenues par Monsieur Matteo MARINI à Madame Helena KAZAMAKI.

Le Conseil d'Administration charge le Président de veiller à ce que cette cession d'actions figure au Registre des Mouvements de Titres de la société.

6 - Autorisation pour avals, cautions et garanties

Le Président Directeur Général sollicite une autorisation annuelle pour avals, cautions et garanties notamment à l'égard des administrations fiscales et douanières en application des dispositions de l'article L 225-35 alinéa 4 du nouveau Code de Commerce.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, son Président Directeur Général à consentir des cautions, avals et garanties au nom de la société et ce, dans la limite de 15 millions d'euros, étant toutefois précisé qu'à l'égard des administrations fiscales ou douanières, les cautions, avals et garanties pourront être données sans limite de montant.

Cette autorisation sera valable pour un an. Le Président Directeur Général pourra déléguer, en tout ou partie, les pouvoirs résultant de cette autorisation.

L'autorisation préalable du Conseil d'Administration sera requise dans chaque cas pour les cautions, avals et garanties autres que celles ci-dessus autorisées.

5 - Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal du présent Conseil d'Administration à l'effet d'effectuer les formalités de publicité requise par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

6- Questions diverses

Aucune question n'est soulevée par les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président
Ian FUNNELL,
dûment habilité

Un Administrateur
Jean-Yves CACHAT

Le Secrétaire
Helena KAZAMAKI